



# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 32

MAI 2022

Séance du Conseil Municipal du mardi 5 avril 2022

Ouverture de la séance à 20 heures.  
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 31 mars 2022.

## **PRÉSENT(E)S :**

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
M. UGO Alexandre, M. CARTILLIER Antoine,  
M. LAGALISSE Clément, Mme GREGOIRE Corinne,  
Mme ROSSET Sandra et Mme LOUBET Chantal

## **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir  
à Mme VULLIEZ Madeleine  
- Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir  
à Mme ROSSET Sandra  
- M. THEVENOT Gérald a donné pouvoir  
à M. UGO Alexandre

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Jacques MEYNET.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 5 avril 2022 présentée en séance.**

**Budgets : Par manque de place, vous trouverez ci-dessous une version synthétisée des informations et tableaux présentés en séance. Vous pouvez consulter l'intégralité de ces documents sur simple demande en Mairie.**

### **Budget Principal**

#### **Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Budget Principal**

#### **Vote du compte administratif 2021**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 présenté en séance.

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, le conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 444 846.16 €
- Un résultat de clôture déficitaire en investissement de 19 676.97 €

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, Après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2021,

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021.

### **Budget Principal**

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2021**

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, provenant du compte administratif pour le budget principal.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat selon le tableau ci-dessous :

Affectation sur 2022	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	444 846,16 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre D001	-19 676,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats selon la proposition ci-dessus.

### **Budget Principal**

#### **Subvention budget annexe - caveau**

Il convient, d'affecter une subvention pour équilibrer le budget annexe du cimetière.

En effet, les caveaux dans le cimetière de BALLAISON sont vendus en dessous du prix de revient, à savoir 2

361.11 € comme valeur nette comptable tandis que le tarif des caveaux des 2 places sont vendues à 1 577.61 € HT (délibération n° 8 du 17/12/2019).

Il en résulte un déficit de fonctionnement. Il y a lieu d'équilibrer le budget annexe par une participation du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, - DECIDE à l'unanimité d'affecter une subvention au budget annexe du cimetière comme suit :

Au chapitre 77, une subvention de 3 355,44 €

### Budget Principal - Vote du budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
011	Charges à caractère général	520 015,69 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	747 500,00 €
014	Atténuations de produits	11 576,00 €
65	Autres charges de gestion courante	137 142,44 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 416 234,13 €</b>
66	Charges financières	39 096,26 €
67	Charges exceptionnelles	27 711,20 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	26 461,20 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 509 502,79 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	254 232,54 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217,67 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>254 450,21 €</b>
Total		1 763 953,00 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		0 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>		<b>1 763 953,00 €</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
013	Atténuations de charges	19 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	160 453,00 €
73	Impôts et taxes	861 375,00 €
74	Dotations, subventions et participations	683 298,00 €
75	Autres produits de gestion courante	39 720,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 763 846,00 €</b>
76	Produits financiers	7,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 763 953,00 €</b>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
Total		1 763 953,00 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		0 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>		<b>1 763 953,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
20	Charges à caractère général	4 000,00 €
21	Charges de personnel et frais assimilés	300 263,77 €
23	Atténuations de produits	211 124,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>515 387,77 €</b>
16	Charges financières	205 152,63 €
27	Charges exceptionnelles	115 754,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>320 906,63 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>836 294,40 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0 €</b>
Total		836 294,40 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		19 676,97 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>855 971,37 €</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
13	Subventions d'investissement	25 605,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>25 605,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 370,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	444 846,16 €
024	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>575 916,16 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>601 521,16 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	254 232,54 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217,67 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>254 450,21 €</b>
Total		855 971,37 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>855 971,37 €</b>

### Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement	254 450,21 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, - APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 763 953,00 €
Recettes	1 763 953,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	855 971,37 €
Recettes	855 971,37 €

### Budget Cimetière

#### Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Budget Cimetière

#### Vote du compte administratif 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget cimetière 2021 en séance.

Après avoir examiné le compte administratif du budget du cimetière, le conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire en fonctionnement de -3 345,44 €,
- Un résultat de clôture Déficitaire en investissement de -4 890,19 €.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1ère adjointe,

Après s'être fait présenter le compte administratif du budget cimetière de l'année 2021,

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget cimetièrre pour l'exercice 2021.

## Budget Cimetière

### Affectation du résultat de l'exercice 2021

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M4 de procéder à l'affectation des résultats sur l'exercice 2022, provenant du compte administratif pour le budget annexe du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2022	
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté au chapitre D002	-3.345,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre D001	-4.890,19 €

## Budget Cimetière

### Vote du budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10,00 €</b>
022	Dépenses imprévues	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	19 574,35 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>19 584,35 €</b>
Total		19 584,35 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		3 345,44 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES</b>		<b>22 929,79 €</b>

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	3 355,44 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 355,44 €</b>
042	Opération ordre transfert entre sections	19 574,35 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 574,35 €
Total		22 929,79 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>		<b>22 929,79 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
040	Opération ordre transfert entre sections	19 574,35 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>19 574,35 €</b>
Total		19 574,35 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		4 890,19 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>24 464,54 €</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	4 890,19 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 890,19 €</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 890,19 €</b>
040	Opération ordre transfert entre sections	19 574,35 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 574,35 €</b>
Total		24 464,54 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>24 464,54 €</b>

### Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement	0,00 €
---	--------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, - APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	22 929,79 €
Recettes	22 929,79 €
Section d'investissement	
Dépenses	24 464,54 €
Recettes	24 464,54 €

### Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) et auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'accessibilité des bâtiments publics

Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL), il est possible d'obtenir une aide financière jusqu'à 20 % du montant hors taxe (plafonné à 1.000.000 € HT) pour les projets de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

Au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS), il est possible d'obtenir une aide financière jusqu'à 50% du reste à charge pour la collectivité.

Il est donc proposé de présenter le projet dont le coût estimatif est de 57 910 € HT.

Coût du projet	Recettes prévisionnelles			
	Nature des dépenses	Montant HT*	Nature	Taux des recettes
Mise en accessibilité aux normes PMR Mairie Maison des associations Eglise et presbytère	57 910 €	Subvention Etat - DSIL 2022	20 %	11 582 €
		Subvention CD74 - CDAS	40 %	23 164 €
		Autofinancement de la commune	40 %	23 164 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 910 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>57 910 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet qui lui est présenté,  
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL),  
- SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS),

- ARRETE le plan de financement comme suit :
  - Subvention espérée Etat : 20 % sur le montant HT ce qui fait 11 582 euros,
  - Subvention espérée du conseil départemental : 40 % sur le montant HT ce qui fait 23 164 euros,
  - Part revenant au maître d'ouvrage : 23 164 euros HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur le Maire rappelle que les agents peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service, en dehors de leur résidence administrative et familiale.

A cette occasion, les agents pourront prétendre à la prise en charge de leurs frais de :

- transport (sur production des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur de la commune),
- repas et d'hébergement (selon un montant forfaitaire).

Le bénéfice du remboursement des frais est ouvert aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé.

Monsieur le Maire précise que des délibérations ont été prises à ce sujet (délibérations du 25 avril 2012, 28 juin 2016 et 31 octobre 2016) mais qu'au vu des modifications des réglementations, il est demandé à l'assemblée de les mettre à jour.

L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques au regard du décret en vigueur au moment du déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement en cas de déplacement d'un agent en dehors de sa résidence administrative et familiale lors d'une formation ou mission,
- APPROUVE le remboursement des frais lors d'un concours ou examen professionnel,
- APPROUVE le remboursement sur la base d'un tarif d'un billet de 2<sup>e</sup> classe SNCF,
- FIXE le montant forfaitaire de 70 € par nuitée pour les frais d'hébergement y compris la veille du stage (120 € pour les personnes à mobilité réduite) et de 17,50 € pour les frais de repas,
- FIXE le montant des indemnités kilométriques selon le montant en vigueur au moment du déplacement.

## RESSOURCES HUMAINES

Considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade après admission au concours externe de rédacteur territorial,

Considérant que le poste de rédacteur territorial sera pourvu au 1<sup>er</sup> avril 2022,

Considérant la mutation du responsable des services techniques,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 11 avril 2022 comme suit :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b>			
Secrétaire de mairie	1	-	Attaché territorial
Secrétaire de mairie	1	-	Adjoint administratif
Comptabilité	1	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Secrétaire de mairie	1	1	Rédacteur
<b>Service Technique</b>			
Responsable des Services Techniques	1	-	Agent de Maîtrise Principal
Ouvrier polyvalent	2	2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Ouvrier polyvalent	2	2	Adjoint technique
Ouvrier polyvalent	1	-	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Agent d'entretien des bâtiments	1	-	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service Animation</b>			
Responsable de la Périss'cool	1	1	Animateur Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Adjoint d'animation	3	2	Adjoint d'animation
<b>Service Scolaire</b>			
ATSEM	1	1	Agent spécialisé principal de 2 <sup>e</sup> classe des écoles maternelles

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL**

<b>Service Administratif</b>			
Responsable du service urbanisme	1	1	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe 70 %

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

<b>Service Administratif</b>			
Assistant(e) des services à la population	1	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe - 31/35 <sup>e</sup>
Assistant(e) des services à la population	1	1	Adjoint administratif 32/35 <sup>e</sup>
<b>Service Animation</b>			
Adjoint d'animation	1	1	Adjoint d'animation - 31/35 <sup>e</sup>
<b>Service Scolaire</b>			
ATSEM	1	1	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles 31/35 <sup>e</sup>
ATSEM	1	-	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles 30/35 <sup>e</sup>

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

### Information

#### Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le concours relatif à la construction d'un groupe scolaire a été lancé le 7 février 2022. La remise des plis était le mardi 15 avril 2022 à 17 h. 57 candidatures ont été réceptionnées. Elles sont examinées par la commission technique composée par le CAUE. Une première réunion du jury de concours est prévue le vendredi 15 avril afin de sélectionner 3 candidats.

#### Délibération : Convention de partenariat CAF Accueil de loisirs (ALSH)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 20 décembre 2016 portant création au 08 juillet 2017 d'un service communal d'accueil extrascolaire. Il précise que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, une convention de

partenariat entre la CAF et le gestionnaire d'accueil de loisirs sans hébergement a été signée et a pris fin le 31 décembre 2021.

La convention étant arrivée à son terme, il est demandé à l'assemblée d'approuver la nouvelle convention de partenariat pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025 et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que son annexe, la charte de la laïcité.

Cette convention permet aux familles à revenus modestes d'accéder à l'offre extrascolaire de la commune. Elle vise à régir les relations financières entre les organisateurs de séjours et la CAF de la Haute-Savoie dans le cadre du règlement des factures de ce dispositif. Le dispositif s'adresse aux familles bénéficiaires du programme VACAF. C'est un dispositif en tiers payant qui a pour objet de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs au plus grand nombre de familles et d'enfants. Le paiement de la participation de la CAF sera effectué directement par VACAF à l'organisme de vacances conventionné.

Monsieur le Maire en fait lecture à l'assemblée et souligne qu'un exemplaire de ces documents a été communiqué aux élus par courrier électronique, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune et la caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie, 2, rue Emile Romanet 74000 ANNECY,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 05 avril 2022

#### 1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

##### Déclarations préalables :

(dossiers instruits par la commune).

- Dépôt le 07/03/2022 : DP 074 025 22 B0017 : M. DUPOUY Anthony, lieu-dit : « Les Vignes du Veigeret », lotissement : « Le Pré d'Antoinette », zone Ub. Réalisation d'une piscine. Arrêté de non opposition émis le 01/04/2022.
- Dépôt le 07/03/2022 : DP 074 025 22 B0018 : M. DUMONT Jacques, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Ouverture d'une fenêtre côté Nord. Arrêté de non opposition émis le 29/03/2022.
- Dépôt le 10/03/2022 : DP 074 025 22 B0019 : M. VESIN Frédéric, zone Uh. Réalisation d'une pergola bioclimatique. Arrêté de non opposition émis le 01/04/2022.

#### 2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES, POUR INFORMATION

##### Permis de construire :

- Dépôt le 24/12/2021 : PC 074 025 21 B0009 : Mme ALVI Ambreen, lotissement de Gevret-Nord, zone Ud. Réalisation d'une maison individuelle. Arrêté d'accord émis le 01/04/2022.
- Dépôt le 25/02/2022 : PC 074 025 22 B0001 : M. VINCENT Jean-Philippe et Mme ROGERS Sarah, lieu-dit : « Boisy »,

tènement situé en partie en zone Uh et en partie en zone A. Extension d'une habitation comprenant un garage au rez-de-chaussée et l'aménagement des combles. Arrêté d'accord émis le 31/03/2022.

##### Déclarations préalables :

- Dépôt le 10/02/2022 : DP 074 025 22 B0009 : M. PATUREAU Eric, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh. Installation de 3 velux et démontage d'une cheminée en bas du toit. Arrêté de refus émis le 05/04/2022.
- Dépôt le 15/02/2022 : DP 074 025 22 B0010 : M. BERTRAND-ENCHE Marc, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Création d'un balcon-terrasse en façade Sud et d'une terrasse en façade Est. Arrêté sans opposition émis le 15/03/2022. Demande de recours gracieux d'un voisin reçue le 29/03/2022.
- Dépôt le 17/02/2022 : DP 074 025 22 B0011 : M. GOY Pierre, lieu-dit : « L'Epine », partie du tènement en zone A et partie en zone Uh. Pose d'une serre tunnel. Arrêté sans opposition émis le 17/03/2022.
- Dépôt le 17/02/2022 : DP 074 025 22 B0012 : M. FROSSARD Maurice, lieu-dit : « Champs Burnet », tènement en partie en zone Ud et en partie en zone A. Création d'un porche au-dessus de la porte d'entrée de l'habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 17/03/2022.
- Dépôt le 17/02/2022 : DP 074 025 22 B0013 : Mme LAURENCON Marie-José, lieu-dit : « Champs Ronds », zone Ud. Réalisation d'une isolation par l'extérieur de 3 façades d'une habitation existante. Arrêté sans opposition émis le 17/03/2022.
- Dépôt le 18/02/2022 : DP 074 025 22 B0014 : M. LAGALISSE Julien, lieu-dit : « Paradis », zone A. Construction d'un local annexe de 40 m<sup>2</sup>. Arrêté d'opposition émis le 14/03/2022. Une demande de permis de construire est nécessaire.
- Dépôt le 18/02/2022 : DP 074 025 22 B0015 : KS TEAM, pour M. ASTIE Alan, lieu-dit : « Peuteys », zone A. Pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition émis le 17/03/2022.
- Dépôt le 24/02/2022 : DP 074 025 22 B0016 : M. COUTOU Philippe, lieu-dit : « Sur les vignes », lotissement : « Le Pré d'Antoinette ». Zone 1AUc du PLU communal. Création d'un muret de soutènement. Arrêté sans opposition émis le 21/03/2022.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pour rappel, le conseil municipal des jeunes va participer à la fête de la colline. Ils disposeront d'un stand dont les fonds récoltés auront pour objet de mettre en place une action au profit des familles ukrainiennes accueillies dans la commune.

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

La cérémonie du 8 mai est fixée à 11 h et celle du 14 juillet est fixée à 18 h 30.

Les détails de ces cérémonies seront précisés ultérieurement.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Journée nettoyage** : Au total 40 personnes se sont mobilisées pour aller nettoyer les chemins du village. Beau temps et bonne ambiance. Une collecte bien moindre que l'an dernier (pratiquement moitié moins) avec essentiellement des mégots. Pour une prochaine année, il faudrait peut-être revoir les circuits car certains ne nécessitent pas ou plus de nettoyage, n'étant plus autant pollués ou bien nettoyés régulièrement par des personnes volontaires.

- **Fête de la nature** : Les 6 participants déclarés ont confirmé leur présence : LPO, CPIE, apiculteur « un rêve d'abeilles », gardiens de semences et Incroyables Comestibles, AMAP les paniers du Chablais.

La commission environnement met en place un jeu à la découverte des arbres de la forêt à destination des enfants. Un appel est lancé aux personnes susceptibles d'aider à l'encadrement de l'animation.

Nous avons également programmé la projection du film « La Frontière » proposé par l'association « Les films verts » et qui se penche sur la question de l'équilibre entre le respect de la biodiversité et la rentabilité.

M. UGO prend en charge l'aspect technique. Nous prévoyons un débat à l'issue de la projection.

Nous tenons par ailleurs à remercier René ADAM pour l'action nichoirs et Monsieur POUILLARD pour son intervention au jardin partagé.

## COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLES

La réunion du conseil de l'école a eu lieu le 22 mars 2022. Il a notamment été évoqué le voyage de fin d'année sur l'île d'Oléron. Pour rappel, la commune participe à ce voyage à hauteur de 3 225 €. Un autre voyage est prévu pour l'école maternelle où la commune participe à hauteur de 800 €.

## COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAU

Les travaux de remplacement de l'éclairage public en LED, par l'entreprise DEGENÈVE vont démarrer le 11 avril pour une durée d'environ 15 jours.

Une réunion a eu lieu avec le SYANE, le département ainsi que l'entreprise C2i concernant les travaux d'enfouissement des réseaux et la sécurisation d'une partie de la route des Voirons.

Cette année, les procédures d'études ainsi que la procédure d'appel d'offres seront engagées. Il est souhaité que les travaux commencent au début de l'année 2023, pour qu'ils soient terminés avant le début de la construction du groupe scolaire.

## COMMISSION BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Les travaux de réfection des fenêtres et volets, par l'entreprise VMA, des appartements situés à l'école élémentaire sont terminés. Il ne reste que la réception à effectuer avec l'entreprise.

## Délibération : désignation des membres des COPIL du PLUI-HM

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil Communautaire a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération.

Au regard du fait que cette dernière porte sur l'élaboration du PLUi, mais aussi du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan de Mobilité (PDM), il est prévu trois comités de pilotage :

### - Comité de pilotage « Générale »

Présidé par Monsieur Christophe SONGEON, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, et de la stratégie foncière ;

25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

### - Comité de pilotage « Habitat »

Présidé par Madame Claire CHUINARD, 10<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge de la politique de l'habitat et du logement ;

25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

### - Comité de pilotage « Mobilité »

Monsieur Cyril DEMOLIS, 4<sup>e</sup> Vice-Président en charge de la mobilité et infrastructures de transports ;

25 membres titulaires et 25 membres suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune), désignés par chaque Conseil Municipal ;

## Délibération :

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les trois COPIL prévus (Général, Habitat, Mobilité) dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DÉSIGNE Madame Michèle NEYROUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, membre titulaire du Comité de pilotage « Général ».

- DÉSIGNE Monsieur Christophe SONGEON, Maire, membre suppléant du Comité de pilotage « Général ».

- DÉSIGNE Madame Madeleine VULLIEZ, 3<sup>e</sup> adjointe, membre titulaire du Comité de pilotage « Habitat ».

- DÉSIGNE Monsieur Fabien COCHARD, 4<sup>e</sup> adjoint, membre suppléant du Comité de pilotage « Habitat ».

- DÉSIGNE Monsieur Antoine CARTILLIER, conseiller municipal, membre titulaire du Comité de pilotage « Mobilité ».

- DÉSIGNE Madame Madeleine VULLIEZ, 3<sup>e</sup> adjointe, membre suppléant du Comité de pilotage « Mobilité ».

- PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Thonon Agglomération.

- PRÉCISE que la présente délibération sera affichée en mairie de Ballaison pendant un mois.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Information : Octobre rose

Un courrier du comité féminin de Savoie a été reçu concernant la campagne Octobre Rose 2022. Le document a été remis à la conseillère municipale concernée. Une réponse de participation sera envoyée prochainement.

### Information

#### Augmentation des coûts - 1001 repas

L'entreprise 1001 repas a informé de l'augmentation de ces coûts. Emilie PHAM, responsable de la Pèris'cool doit proposer prochainement différents scénarios de la répercussion de cette augmentation. Il sera également étudié une possibilité de réserver sur 15 jours et non plus sur le mois entier.

### Information

#### Accueil des réfugiés ukrainiens

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du conseil municipal et du CCAS pour l'aide et l'implication concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens.

### Information

#### Cérémonie de la Sainte Geneviève

La cérémonie de la Sainte Geneviève se tiendra le vendredi 18 novembre 2022 à Ballaison.

### Information

#### Déroulement de l'élection présidentielle

Monsieur le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle ainsi que les permanences de bureau pour

les conseillers. Une synthèse du déroulement du scrutin a été mise à disposition des élus détaillant les différentes règles du scrutin ainsi que les nouveautés (procurations).

### Information

#### Evènement sur les produits du terroir

L'office du tourisme intercommunal souhaite organiser une promotion des produits du terroir. Cet évènement aura lieu dans la salle des fêtes de Ballaison, le 16 octobre. Les détails de cet évènement seront précisés dans les prochains mois.

### MJC

#### Présentation du secteur jeunesse

La MJC du Bas Chablais est venue présenter à l'ensemble du conseil municipal le secteur jeunesse. Pour rappel, ce secteur est encadré par une équipe de 5 personnes. Il accueille les jeunes de 10 à 17 ans avec différentes activités : un accueil libre, des activités « hors les murs », des stages thématiques, des séjours et week-end ou encore des aides aux devoirs. Cette présentation avait pour objet de faire connaître ce secteur afin de mieux communiquer auprès des habitants et des jeunes susceptibles d'être intéressés.

#### Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 3 mai 2022.

Clôture de la séance à 22 h

La secrétaire de séance  
Jacques MEYNET

Le Maire  
Christophe SONGEON

## Choisir le moment, c'est moins dérangeant !

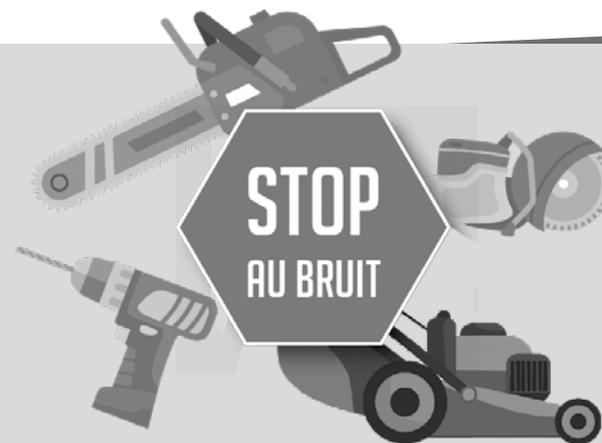
Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral fixe les jours et heures pendant lesquels les tondeuses, taille-haies, perceuses, tronçonneuses et autres outils ou engins peuvent s'exprimer librement !

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, précisément en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h à 20 h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les jours fériés appliqués en France sont :

- Lundi de Pâques,
- 1<sup>er</sup> et 8 mai
- 14 juillet,
- 1<sup>er</sup> novembre,
- 25 décembre,
- Jeudi de l'Ascension,
- 15 août,
- 11 novembre,
- 1<sup>er</sup> janvier



L'intégralité de l'arrêté concernant les bruits de voisinage est disponible en Mairie.

Si chacun respecte ces quelques règles, cela facilitera sans aucun doute les rapports de bon voisinage et la tranquillité de tous (notamment pendant les heures de repas et les jours fériés).

Si vous souhaitez organiser une petite fête chez vous un soir, mieux vaut prévenir vos voisins. À partir de 22 heures, tout bruit incongru (musique, cris intempestifs) peut être considéré comme du tapage nocturne... (arrêté N°324 DDASS/2007)

# Samedi et Dimanche

Dans chaque exploitation :  
à partir de 10h, visites commentées.  
de 10h à 18h, buvette

dès 11h30, halte gourmande pour la pause déjeuner

Chez La Mère Gaud :

Foie gras et salaisons de La Mère Gaud  
Cassolette de cassoulet ou de canard aux cèpes

Au Domaine de Senoche :

La féra dans tous ses états (Serge Carraud, pêcheur)

À La Framboiseraie :

Soupes, crêpes sucrées, coupes de fruits au sirop

À La Brouette à Plumes :

Cochon noir à la broche/salade  
Tortilla & dessert

À La Bornandine :

Tartines savoyardes  
Tartiflette

À la ferme Les Peupliers :

Burgers fermiers et Grillades

Avec pain fermier de « la farine dans le pétrin », Massongy

Paniers garnis à gagner en répondant au questionnaire  
du promeneur gourmand



Navettes gratuites en bus – voir plan



Chemins pédestres



Toilettes publiques (école maternelle / monument aux morts)  
Sur les exploitations n°2-3-4-7 (voir plan)

L'abus d'alcool nuit à la santé

# Promenade Gourmande à travers Ballaisson



## 14 et 15 Mai 2022

**SUR CHAQUE EXPLOITATION:**  
**VISITES COMMENTÉES**  
**DÉGUSTATION**

**BUVETTE**  
**HALTE GOURMANDE**  
*Samedi et Dimanche*



### 1 Salle des fêtes

Accueil / Retrait des achats  
DEPART NAVETTES / PARKING



### 2 La Mère Gaud

Foie Gras  
Stéphane et Gilles  
04.50.94.01.18



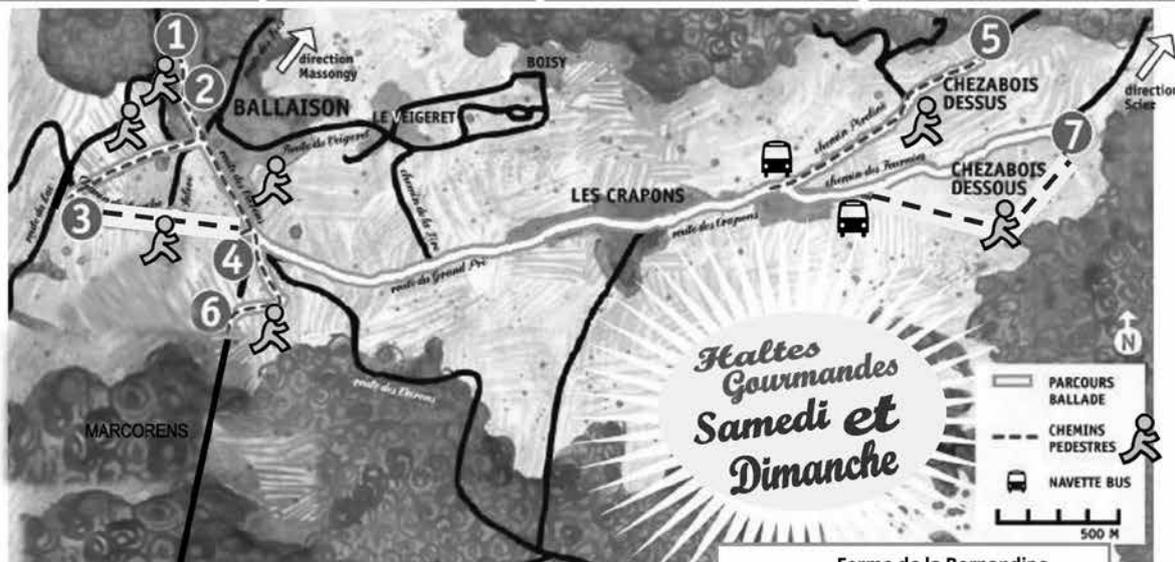
### 3 Domaine de Senoche

Cave  
Famille Deturche  
04.50.35.46.32  
06.52.68.09.48



### 4 La Framboiseraie

Fruits au sirop, confitures, coulis, ...  
Famille Pouillard  
04.50.85.18.07  
06.73.94.63.16



### 5

#### La Brouette à Plumes

Œufs bio et Tisanes  
Emmanuel Calaresu  
06.21.20.77.05



### 6

#### Ferme Les Peupliers

Lait et viande bovine  
Florian et Quentin  
06.99.87.22.88



### 7

#### Ferme de la Bornandine

Reblochon et Tomme de Savoie  
Famille Perrillat-Monet  
06.73.15.39.40  
06.83.18.06.54  
Fabrication de reblochon à 11h  
samedi et dimanche



ne pas jeter sur la voie publique - dessins Ambre Domergue

## CONTACTS

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISSON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaisson.fr](mailto:accueil@ballaisson.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaisson.fr](mailto:communication@ballaisson.fr)

**Site internet :** [www.ballaisson.fr](http://www.ballaisson.fr) - **Facebook :** [www.facebook.com/Ballaisson](http://www.facebook.com/Ballaisson) - **Application mobile :** Cityall